

## SOUTIEN A TOUS LES SPIP

A son tour, le SPIP de Colmar est concerné par un féminicide commis par une des personnes dont il assure le suivi.

Il s'agit du 49<sup>ème</sup> féminicide recensé en France. 49 de trop ! Nous nous accordons tous à dire que les victimes de violences conjugales doivent être protégées autant que possible, à tous les stades de la procédure. Mais cette démarche doit être réfléchie et se doit de résister aux sirènes démagogiques d'une politique trop hâtive, comme cela a déjà pu être le cas par le passé.

En l'occurrence, l'auteur présumé de ces actes était suivi par le SPIP de Colmar et a fait l'objet de la plus grande vigilance de la part des CPIP en charge de la mesure. Ce professionnalisme a été souligné par l'ensemble de la Direction et ce jusqu'à la DAP elle-même, par mails internes.

Les organisations syndicales du SPIP 68 saluent ce soutien.

Cependant, l'expérience nous incite à nous demander : **qu'en aurait-il été s'il y avait eu la moindre erreur ou le moindre écart ?**

Ce questionnement ne vient pas par hasard, mais découle de situations déjà vécues. En effet, il ne s'agit pas là du premier fait divers qui génère une déferlante sur le système judiciaire et sur le SPIP en particulier pour savoir s'il y a eu une « faille ».

**Nous souhaitons rappeler que les agents du SPIP agissent chaque jour avec la même conscience professionnelle afin d'assurer le suivi sur le fond au mieux de leurs moyens, tout en répondant à un nombre croissant de procédures.** L'action des SPIP ne se résume pas aux échecs qui défraient la chronique. Elle correspond aussi (et dans la majeure partie des cas) à des accompagnements qui évitent la récidive. Or, il est évident que la charge de travail s'est accumulée autour de chaque personne suivie et que l'objectif de 50 à 60 personnes suivies n'est pas atteint. Le risque de retard ou d'erreur est forcément accru dans ces conditions.

Quelle réponse est apportée face à ces difficultés ? Une nouvelle procédure ou une nouvelle loi, qui s'ajoute au mille-feuille administratif auquel nous répondons chaque jour, et qui accroît encore davantage le risque d'erreur.

**Nous souhaitons également rappeler que le SPIP ne pourra jamais parvenir à une obligation de résultat, ni être comptable d'une récidive.** La sortie de délinquance répond à un processus long, aléatoire, qui mobilise certes les services judiciaires mais également tout un ensemble d'acteurs qui s'étend du voisin de palier à l'environnement associatif et professionnel. Si nous pouvons toujours réfléchir à une amélioration de nos prises en charge, nous devons le faire de façon cohérente et réaliste.

**Nous soutenons sans réserve nos collègues dans la tourmente, considérant que nous sommes tous concernés.**

**Nous approuvons le soutien réalisé par l'Administration auprès du SPIP du Haut-Rhin, et appelons à ce qu'il soit généralisé et rendu public.**



**Nous osons espérer que les Etats Généraux de la Justice annoncés  
permettront de mener une réflexion sereine sur la Justice, de faire mieux  
connaître à l'ensemble des citoyens le fonctionnement de la Justice, ses  
moyens et ses missions.**

*A Colmar, le 10/06/2021  
La CGT SPIP 68 et le SNEPAP-FSU 68*